



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE,  
DE LA RURALITÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Direction générale de l'alimentation  
Service de la prévention des risques sanitaires de la  
production primaire  
Sous-direction de la santé et protection animales  
Bureau de la santé animale

Contact : bsa.sdspa.dgal@agriculture.gouv.fr  
Ref JL 1202009

## Note d'information

N°5

Date : 10 février 2012

# Objet : SCHMALLEMBERG VIRUS

## Situation épidémiologique en France

### Contexte

Dans le cadre d'investigations relatives à des diarrhées fébriles chez des ruminants, le laboratoire de référence allemand Friedrich-Loeffler-Institut (FLI) a identifié en novembre 2011 un nouvel orthobunyavirus, nommé Schmallenberg virus SBV (en référence à une ville proche des foyers, située à 80 km au Sud-Est de Dortmund).

Cet orthobunyavirus affecte les ruminants. L'infection aiguë semble se manifester chez les bovins adultes par une hyperthermie, une perte d'appétit, une chute de production chez les vaches laitières, de la diarrhée, des avortements. L'infection des femelles gestantes peut se traduire par la naissance d'animaux malformés (arthrogrypose, raccourcissement des tendons du jarret, déformation de la mâchoire, hydranencéphalie, ...).

Cette affection n'est actuellement visée par aucune réglementation communautaire ou internationale.

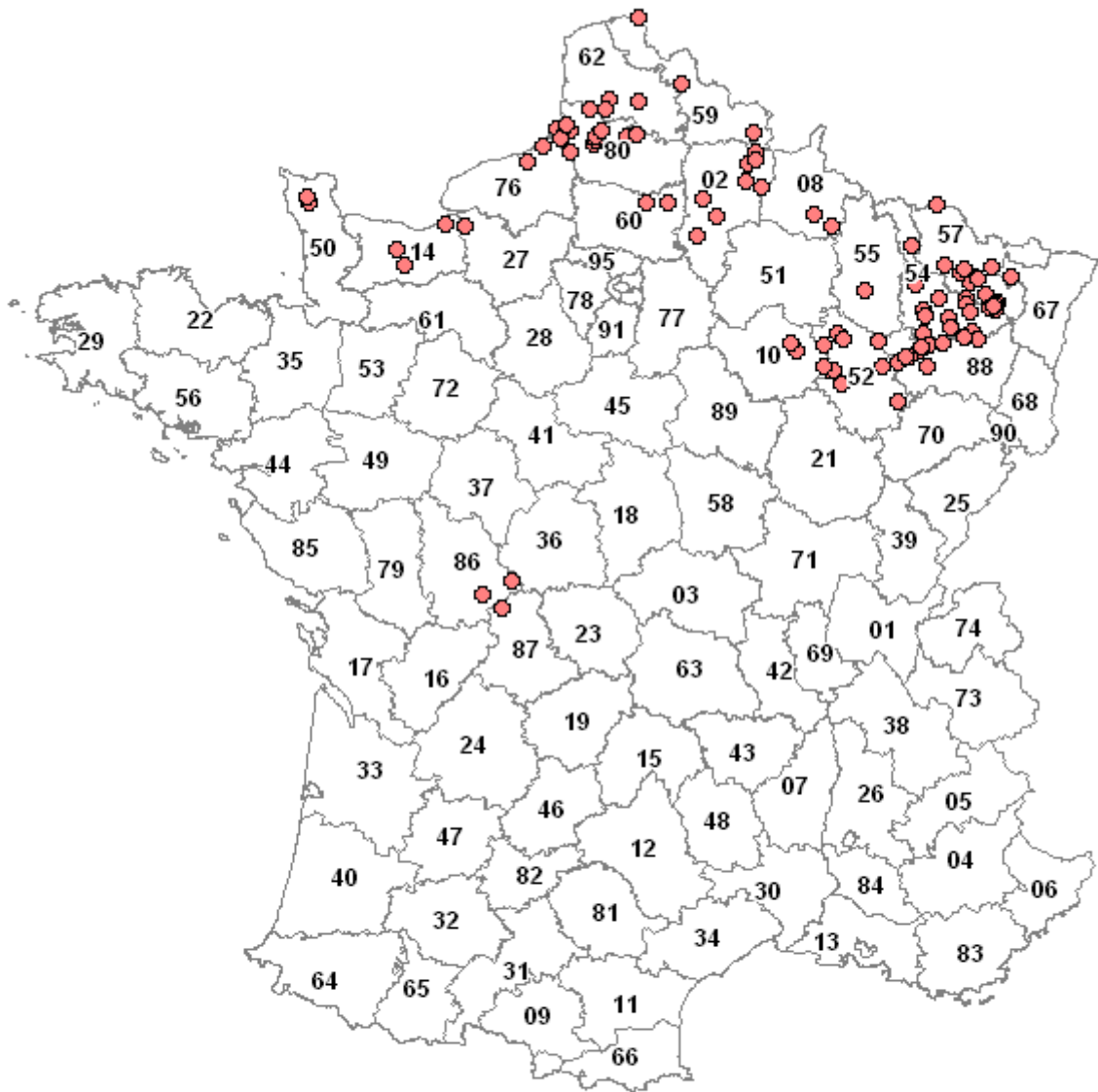
### Situation épidémiologique en France

La présence du virus de Schmallenberg a été confirmée, semaine 6, par le Laboratoire de santé animale de l'Anses Maisons-Alfort dans 43 nouvelles exploitations ovines et une exploitation caprine.

Au total ce sont 94 élevages qui sont donc touchés dans 18 départements essentiellement du Nord de la France.

- > 450 suspicions cliniques déclarées depuis la mise en place du dispositif de surveillance (4 janvier 2012),

- 94 cas confirmés par le LSA : 02 (9), **08** (2), 10 (3), 14 (3), **50** (2), 52 (9), 54 (13), 55, 57 (14), 59 (3), 60 (2), 62 (3), 67, 76(2), 80 (13), **86** (2), 87, 88 (11).



**Carte : Localisation des exploitations atteintes de SBV  
au 10 février 2012 (94)**

### **Mesures prises par le MAAPRAT (DGAL)**

Une surveillance a été mise en place par Direction générale de l'alimentation (DGAL), dont les modalités ont été définies sur proposition de la Plateforme de surveillance épidémiologique en santé animale. Il s'agit d'une surveillance clinique des malformations chez les ruminants visant à déceler la circulation du virus Schmallenberg sur le territoire métropolitain (note de service DGAL/SDSPA/N2012-8007 du 04 janvier 2012).

Les prélèvements à privilégier pour la recherche du virus SBV sont les organes des nouveaux-nés et particulièrement le cerveau.

Le Laboratoire de santé animale de l'Anses Maisons-Alfort (LSAn) est le seul laboratoire français en capacité de réaliser le diagnostic de l'infection (par Rt-PCR) et le mettra en œuvre pour toutes les suspicions déclarées. Il n'existe à l'heure actuelle aucune méthode de diagnostic sérologique et aucun vaccin contre le SBV.

En l'absence de risque pour la santé publique et de réglementation spécifique à cette nouvelle affection et compte tenu du faible risque de transmission de cette maladie vectorielle en hiver, aucune restriction particulière n'est mise en oeuvre dans les exploitations suspectes.

### **En savoir plus**

1 - Un état des lieux actualisé des connaissances scientifiques est consultable sur le prototype du centre de ressources de la Plateforme de surveillance épidémiologique en santé animale :

<http://www.survepi.org/cerepi/>

2 – Lien vers les présentations en CPCASA des Etats membres touchés (CPCASA 7/8 fev. 2012) :

[http://ec.europa.eu/food/committees/regulatory/scfcah/animal\\_health/presentations\\_en.htm#1112012012](http://ec.europa.eu/food/committees/regulatory/scfcah/animal_health/presentations_en.htm#1112012012)

3- Exportations : les mesures d'embargo prises par les pays tiers, ainsi que les actions mises en œuvre par la DGAL pour y répondre figurent sur Exp@don à l'emplacement suivant :

Documents administratifs et génériques/Autres documents/Bilans informations sanitaires (tableau excel actualisé)

Par ailleurs, les statuts des couples pays/produits concernés sont également régulièrement mis à jour. Des informations peuvent figurer, pour ces produits, dans le point "i" correspondant.

**Un état de la situation épidémiologique sur le territoire français, actualisé chaque semaine, est consultable sur le site internet du MAAPRAT à l'adresse suivante :**

<http://agriculture.gouv.fr/maladies-animales>